







Acquérir la qualification et les compétences nécessaires à l'obtention du CAP ÉLECTRICIEN et à l'exercice de ce métier. Implanter, poser et installer les matériels électriques. Câbler les tableaux et armoires électriques et les appareils de l'installation. Mettre les installations aux normes de sécurité électriques. Assurer la maintenance des installations électriques.



PUBLIC

Par la voie de l'apprentissage :

- · De 16 à 29 ans (dérogations possibles)
- ·Dès 15 ans pour les jeunes sortants de 3e

Dans le cadre de la formation continue :

- · Demandeur d'emploi
- · Contrat de professionnalisation
- · CPF



Entre 1 et 2 ans selon expérience.



Entrée possible tout au long de l'année.

BTP CFA HESDIGNEUL Tél.: 03 21 10 38 38 **BTP CFA ROUBAIX** Tél.: 03 20 68 50 60 **BTP CFA MARLY** Tél.: 03 27 46 41 59 **BTP CFA GRAVELINES**

Tél.: 03 59 91 78 92 BTP CFA MAUBEUGE Tél.: 03 62 43 99 01

PROGRAMME

- Organiser une opération dans son contexte.
- Réaliser une installation de manière éco-responsable.
- Mettre en œuvre les mesures de « Prévention, Santé et Environnement ».
- Contrôler les grandeurs caractéristiques de l'installation.
- Valider le fonctionnement de l'installation.
- Exploiter les outils numériques dans le contexte professionnel.

- Remplacer un matériel électrique.
- Communiquer entre professionnels et avec les clients sur l'opération.

Prévention et Sécurité :

SST (Sauveteur Secouriste du Travail), R408 (échafaudage).

Enseignements généraux :

Français, Histoire-Géographie, PSE, Mathématiques, Sciences, Anglais, EPS.



MAJ le 15/09/2025